

Rescinder l'arrêté en conseil du 26 janvier 1882, annexant certaines propriétés de la municipalité de Saint-Raphaël à celle de Saint-Charles, dans le comté de Bellechasse, pour les fins scolaires.

GÉRON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 31 décembre 1891.

## PEDAGOGIE

### LA LECTURE A L'ÉCOLE

Une des branches les plus négligées dans nos écoles, c'est la lecture à haute voix. On apprend à lire aux enfants d'après un procédé capricieux, dépourvu de règles fixes, de gradation et de logique; la plupart des syllabaires en usage sont en opposition formelle aux saines données de la pédagogie; quelques-uns de ces manuels sont tout simplement de véritables monuments d'ignorance.

Au sortir de ce livret, les élèves passent dans un livre de lecture courante quelconque. Ils continuent à lire sur un ton chantant commun aux deux tiers des écoles; l'articulation est molle, les sons faux, la prononciation défectueuse et l'expression nulle.

Ce n'est pas la déclamation que nous voulons à l'école primaire; non, mille fois non. Ce qu'il faut à la jeunesse canadienne, c'est une lecture simple, vraie, intelligente, articulée. Nous sommes de l'avis de feu M. Lagacé: "Lire à haut voix, c'est parler sa lecture; et bien lire, c'est bien parler. Or, pour bien parler, il ne suffit pas de connaître les règles de la grammaire, il faut de plus avoir une prononciation irréprochable, des inflexions de voix justes et naturelles. On aura beau savoir toutes les règles de la syntaxe, si l'on prononce mal les mots, si l'on donne à la phrase des intonations fausses, on ne saura ni bien lire ni bien parler."

Le langage que nous parlons sur les bords du St-Laurent est le vieux langage des deux derniers siècles. Les Canadiens-français ont conservé avec un soin jaloux cette langue que nos pères apportèrent de la fière Normandie,

de l'antique Bretagne et du joyeux Paris. Depuis 1759, nos lutteurs politiques ont conquis à la pointe de l'épée ce droit précieux que nous possédons de faire retentir les Parlements et les Tribunaux de notre idiome maternel. Si nous apprenons à lire aux enfants de telle sorte qu'ils prennent cet art en dégoût, ne compromettons-nous pas notre avenir comme nationalité distincte? Il n'y a pas de plus grave danger que l'ignorance. Celui qui lit bien et parle bien sa langue ne la reniera jamais.

C.-J. MAGNAN.

## Petit cours d'économie politique

### TIÈME LEÇON

#### Organisation de l'Instruction publique

En suivant le plan de notre travail, tel que tracé au commencement, nous devrions parler aujourd'hui du *Parlement provincial*; mais comme les Chambres sont dissoutes et que nous aurons des élections au commencement de mars prochain, nous préférons attendre après le 8 de ce mois pour traiter ce sujet.

LE MAÎTRE.—Dans la province de Québec, l'Instruction publique est sous la direction d'un haut fonctionnaire appelé *Surintendant de l'Éducation*, et d'un *Conseil de l'Instruction publique*. Le gouvernement provincial, à la demande du Conseil de l'Instruction publique, nomme des *Inspecteurs d'écoles* qui ont charge, respectivement, des écoles de leur district scolaire. Les affaires d'écoles de chaque municipalité sont dirigées par des commissaires, comme nous l'avons vu précédemment.

Trois *Écoles normales*, entretenues aux frais de l'État, fournissent des instituteurs et des institutrices aux écoles primaires des villes et des campagnes. Des *Bureaux d'examineurs* établis dans les villes et quelques campagnes délivrent des brevets d'enseignement aux candidats qui désirent enseigner sans passer par une école normale. A part cette organisa-